

# Chapitre 9 - La preuve électronique, l'e-CDV et le CDPN

## Introduction

1. Pourquoi adapter les lois ?
2. Des contrats numériques mieux encadrés
3. La signature électronique : un outil essentiel
4. Impact sur l'économie numérique

## A. La preuve électronique : théories et mécanismes

1. Bases juridiques de la preuve électronique
  - 1.1 Écrit électronique (Article 1365, Code civil)
  - 1.2 Égalité entre papier et numérique (Article 1366, Code civil)
2. Conditions de recevabilité de la preuve électronique
  - 2.1 Authenticité
  - 2.2 Intégrité
  - 2.3 Licéité
3. Technologies au service de la preuve électronique
  - 3.1 Signature électronique qualifiée
  - 3.2 Horodatage électronique
  - 3.3 Blockchain

## B. Le contrat de vente électronique

1. Références juridiques pertinentes
  - 1.1 Article L221-5 du Code de la consommation : Les informations précontractuelles
  - 1.2 Article L221-18 du Code de la consommation : Le droit de rétractation
  - 1.3 Article L241-1 du Code de la consommation : Les clauses abusives
2. Informations obligatoires dans un contrat de vente électronique
  - 2.1 Identité et coordonnées du vendeur
  - 2.2 Caractéristiques essentielles du bien ou service
  - 2.3 Prix total et frais supplémentaires
  - 2.4 Droit de rétractation
  - 2.5 Garantie légale de conformité
3. Clauses abusives dans un contrat de vente électronique

Exemples de clauses abusives :

## C. Le contrat de prestations de service numérique : enjeux et clauses critiques

1. Références juridiques pertinentes
  - 1.1 Article 1103 du Code civil

[1.2 Article 1217 du Code civil : Inexécution contractuelle](#)

[1.3 Article 1170 du Code civil : Obligation essentielle](#)

## [2. SLA \(Service Level Agreements\)](#)

[2.1 Contenu d'un SLA](#)

[2.2 Sanctions en cas de non-respect](#)

[3. Clauses essentielles dans les contrats de service numérique](#)

[3.1 Clauses de résiliation](#)

[3.2 Clauses de pénalité](#)

[3.3 Clauses de confidentialité](#)

[3.4 Clauses de propriété et transfert de propriété](#)

[3.5 Clauses de résultat ou de moyens](#)

[3.6 Clauses d'assistance](#)

[3.7 Clause de veille technologique](#)

[4. Clauses abusives dans les contrats numériques](#)

[Exemples de clauses abusives :](#)

[Liens entre les notions](#)

[Résumé](#)

[Exercices](#)

[Exercice 1](#)

[Exercice 2](#)

[Fiche méthode 5](#)

# Introduction

Depuis l'avènement d'Internet, nous connaissons une évolution cruciale du droit des obligations, qui sont les règles régissant les engagements entre deux ou plusieurs parties (par exemple, un vendeur et un acheteur). Avec l'essor du numérique, ces règles doivent s'adapter pour suivre les nouvelles façons de faire des affaires, surtout en ligne.

Voici les points principaux :

## 1. Pourquoi adapter les lois ?

Dans un monde de plus en plus numérique, beaucoup de transactions se font en ligne : acheter un produit sur un site e-commerce, souscrire à un abonnement en streaming, ou même conclure des contrats entre entreprises via des plateformes numériques. Si les lois restent figées, elles risquent de ne pas protéger correctement les utilisateurs ou de ne pas couvrir des situations spécifiques au numérique. Par exemple, que se passe-t-il si un site web ne

respecte pas un contrat ou si une transaction en ligne échoue ? Des règles claires sont nécessaires pour éviter les conflits.

## 2. Des contrats numériques mieux encadrés

Dans le cadre des ventes ou des prestations de services en ligne, il y a plusieurs défis spécifiques :

- **Protection des parties** : Les règles doivent garantir que ni le consommateur ni le fournisseur ne subissent d'abus. Par exemple, s'assurer qu'un acheteur peut se faire rembourser si le produit n'arrive pas ou est défectueux.
- **Confiance mutuelle** : En ligne, on ne se voit pas en face, donc la confiance repose sur le cadre légal. Une législation adaptée rend les transactions plus sûres en instaurant des obligations précises, comme le droit de rétractation ou l'obligation pour le vendeur de fournir des informations transparentes.
- **Sécurisation des données** : Avec les contrats numériques, beaucoup de données personnelles circulent. Les lois doivent s'assurer qu'elles sont protégées et ne seront pas utilisées de manière abusive.

## 3. La signature électronique : un outil essentiel

La signature électronique est un autre aspect clé. Elle remplace la signature manuscrite et a la même valeur juridique lorsqu'elle est sécurisée. C'est ce qui permet de valider un contrat en ligne de manière fiable. Par exemple, lorsque vous signez électroniquement un contrat pour un prêt immobilier ou une assurance, cela constitue une preuve juridique forte que vous êtes bien d'accord.

- Une signature électronique avancée ou qualifiée garantit que l'identité de la personne qui signe est vérifiée et que le document n'a pas été modifié après coup.
- Cela rend les échanges plus rapides, évite les envois papier et réduit les risques de fraude.

## 4. Impact sur l'économie numérique

Ces évolutions renforcent la **confiance dans le commerce numérique**, ce qui est essentiel pour que les gens osent acheter, vendre, ou conclure des contrats en ligne. Plus il y a de confiance, plus le commerce numérique se développe, ce qui est bénéfique pour l'ensemble de l'économie. Dans une société

interconnectée, où les échanges internationaux sont constants, ces règles jouent un rôle clé pour harmoniser les pratiques.

L'évolution du droit des obligations répond aux besoins de sécurité, de transparence, et de confiance dans les échanges en ligne. Ces adaptations permettent à la fois de protéger les consommateurs et de faciliter les affaires pour les entreprises, tout en garantissant que les outils numériques, comme la signature électronique, sont fiables et bien encadrés.

C'est un enjeu majeur pour construire une économie moderne, fluide, et connectée. Et pour nous, utilisateurs, cela signifie faire des transactions en ligne avec beaucoup plus de sérénité.

## A. La preuve électronique : théories et mécanismes

À l'ère numérique, les interactions, les contrats, et même les litiges évoluent au-delà des supports traditionnels. L'écrit papier, autrefois unique référence, partage désormais la scène avec des preuves électroniques : fichiers numériques, emails, enregistrements audio, bases de données, et même transactions inscrites sur des blockchains.

Cette transformation soulève des enjeux majeurs :

1. **Fiabilité** : Comment s'assurer qu'une preuve électronique n'a pas été altérée ou falsifiée ?
2. **Admissibilité** : Quelles garanties doivent être apportées pour qu'un tribunal accepte ces nouvelles formes de preuve ?
3. **Adaptation des normes juridiques** : Les concepts traditionnels comme l'intégrité, l'authenticité, et la charge de la preuve sont-ils suffisants pour traiter des données électroniques ?

L'exemple d'un contrat signé sur une tablette illustre bien cette évolution : ce contrat peut-il être aussi fiable et juridiquement contraignant qu'un document papier signé à la main ? Cette question constitue le cœur du défi de la preuve électronique.

# 1. Bases juridiques de la preuve électronique

Le droit français, complété par des normes européennes comme le Règlement eIDAS, a progressivement intégré ces nouveaux défis pour établir une égalité entre l'écrit papier et l'écrit électronique.

## 1.1 Écrit électronique (Article 1365, Code civil)

Cet article définit l'écrit de manière large, incluant les supports numériques et les modalités de transmission variées (emails, fichiers PDF, SMS, etc.).

L'élément clé est que l'écrit doit être intelligible. Par exemple :

- Un email confirmant une commande peut être considéré comme un écrit.
- Une photographie d'un relevé de compte bancaire envoyé par SMS peut être acceptée comme preuve.

## 1.2 Égalité entre papier et numérique (Article 1366, Code civil)

Pour bénéficier de la même valeur probante qu'un écrit papier, un écrit électronique doit remplir deux conditions :

1. **Identification de l'auteur** : La personne à l'origine du document doit pouvoir être identifiée avec certitude. Par exemple, un email signé électroniquement est préférable à un simple courriel non signé.
2. **Intégrité** : Le contenu du document doit être complet, cohérent, et inviolable. Par exemple, un fichier PDF sécurisé et horodaté répondra à cette exigence.

Cette égalité entre papier et numérique est une avancée majeure, mais elle repose sur l'utilisation de technologies fiables et conformes aux normes légales.

# 2. Conditions de recevabilité de la preuve électronique

Pour être recevable devant un tribunal, une preuve électronique doit répondre à trois critères fondamentaux :

## 2.1 Authenticité

La preuve doit garantir que son auteur est clairement identifiable. Cela peut être réalisé grâce à des outils comme :

- **La signature électronique qualifiée**, qui repose sur un certificat délivré par une autorité de confiance.
- **L'authentification multi-facteurs**, combinant un mot de passe, un code reçu par SMS, ou une reconnaissance biométrique.

Par exemple, dans un litige commercial, un contrat signé électroniquement avec une signature qualifiée pourra démontrer avec certitude qui l'a signé.

## 2.2 Intégrité

Le contenu de la preuve ne doit pas avoir été altéré. Pour cela, des technologies telles que :

- **Les horodatages électroniques** assurent que le document n'a pas été modifié après une certaine date.
- **Les empreintes numériques (hashing)** garantissent l'intégrité d'un fichier en vérifiant qu'il correspond exactement à sa version d'origine.

## 2.3 Licéité

Une preuve doit être obtenue légalement pour être admise. Par exemple :

- **Exemple valide** : Un email récupéré avec l'accord des parties ou envoyé directement au destinataire.
- **Exemple invalide** : Un fichier obtenu par piratage ou par atteinte à la vie privée (par exemple, en espionnant le téléphone de quelqu'un).

L'arrêt de la Cour de cassation de 2001 illustre bien ce principe : un employeur ne peut pas utiliser un email d'un salarié comme preuve si ce courriel a été obtenu de manière illicite.

# 3. Technologies au service de la preuve électronique

Les technologies jouent un rôle clé pour répondre aux exigences d'authenticité, d'intégrité, et de fiabilité. Voici trois outils essentiels :

## 3.1 Signature électronique qualifiée

- **Qu'est-ce que c'est ?** Une signature électronique qualifiée est une signature numérique certifiée par une autorité reconnue (prestataire de services de confiance).
- **Exemple pratique :** Lors de la signature d'un contrat de location, une signature électronique qualifiée garantit que le document a été signé par les bonnes parties.

### 3.2 Horodatage électronique

- **Qu'est-ce que c'est ?** Un horodatage électronique associe une date et une heure précises à un document numérique. Cela permet de prouver qu'un événement ou une transaction a eu lieu à un moment donné.
- **Exemple pratique :** Dans un litige sur un délai de livraison, un email horodaté peut prouver qu'un fournisseur a été prévenu à temps.

### 3.3 Blockchain

- **Qu'est-ce que c'est ?** La blockchain est une technologie décentralisée et immuable permettant d'enregistrer des transactions de manière transparente et sécurisée.
- **Exemple pratique :** Un registre blockchain peut être utilisé pour prouver la propriété d'un actif numérique ou l'enregistrement d'un contrat.

## B. Le contrat de vente électronique

À l'ère du commerce numérique, le contrat de vente électronique est un outil central des échanges commerciaux. Il repose sur des accords conclus à distance via des moyens électroniques, comme les sites internet ou les applications mobiles. Ce type de contrat est encadré par des règles spécifiques, principalement issues du **Code de la consommation** et du **Code civil**, visant à renforcer la protection du consommateur face aux particularités du commerce en ligne, telles que l'absence de contact direct avec le vendeur ou le produit.

### 1. Références juridiques pertinentes

La législation française et européenne fixe des obligations strictes pour protéger les consommateurs dans le cadre des ventes électroniques. Voici les principales références juridiques applicables :

### **1.1 Article L221-5 du Code de la consommation : Les informations précontractuelles**

Le vendeur est tenu de fournir au consommateur, avant la conclusion du contrat, des informations claires, précises, et compréhensibles, incluant :

- **L'identité du vendeur** (nom, adresse, moyens de contact).
- **Les caractéristiques essentielles du produit ou service.**
- **Le prix total**, y compris les taxes et frais éventuels (par exemple, les frais de livraison).
- **Le droit de rétractation.**

**Exemple :** Sur un site de vente de vêtements en ligne, les fiches produits doivent indiquer les tailles, les matériaux utilisés, le prix total, et la possibilité de retourner l'article sous 14 jours.

### **1.2 Article L221-18 du Code de la consommation : Le droit de rétractation**

Le consommateur peut se rétracter dans un délai de 14 jours à compter :

- **De la réception du produit** pour les ventes de biens (par exemple, un ordinateur commandé en ligne).
- **De l'acceptation de l'offre** pour les services (par exemple, un abonnement à une plateforme de streaming).

Certaines exceptions sont prévues, comme les produits personnalisés ou les biens périssables (art. L221-28).

### **1.3 Article L241-1 du Code de la consommation : Les clauses abusives**

Les clauses qui limitent de manière excessive les droits du consommateur ou créent un déséquilibre significatif entre les parties sont qualifiées d'abusives et réputées non écrites. Par exemple :

- Une clause qui exclut la garantie légale de conformité est abusive.

- Une clause imposant des frais disproportionnés en cas de retour de produit serait également illicite.

## 2. Informations obligatoires dans un contrat de vente électronique

Pour assurer la transparence et protéger le consommateur, le vendeur doit fournir un certain nombre d'informations obligatoires, avant et après la conclusion du contrat. Ces informations répondent aux exigences de l'article L221-5 du Code de la consommation.

### 2.1 Identité et coordonnées du vendeur

Le consommateur doit pouvoir identifier clairement le vendeur, ce qui inclut :

- Le nom ou la dénomination sociale.
- L'adresse physique.
- Un moyen de contact électronique (adresse email ou formulaire en ligne).

**Exemple :** Sur un site de commerce électronique, une page « Mentions légales » ou « À propos » doit regrouper ces informations.

### 2.2 Caractéristiques essentielles du bien ou service

Le produit ou service proposé doit être décrit de manière claire et exhaustive :

- Dimensions, composition, couleur, ou fonctionnalités pour un produit.
- Durée, modalités d'exécution, ou limites pour un service.

**Exemple :** Une place de concert achetée en ligne doit indiquer la date, l'heure, et le lieu précis de l'événement.

### 2.3 Prix total et frais supplémentaires

Le vendeur doit afficher :

- Le prix TTC.
- Les frais additionnels (frais de livraison, taxes spécifiques).

Aucun frais caché ne doit être ajouté après validation de la commande.

### 2.4 Droit de rétractation

Le consommateur doit être informé de son droit de se rétracter, et des modalités pour exercer ce droit :

- Délai de 14 jours.
- Instructions pour retourner le produit.
- Modèle de formulaire de rétractation.

## 2.5 Garantie légale de conformité

Les vendeurs doivent informer les consommateurs qu'ils bénéficient :

- De la garantie légale de conformité (articles L217-4 et suivants).
- De la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

**Exemple :** Un téléphone portable vendu en ligne doit être fonctionnel et correspondre à sa description. Si le produit présente un défaut majeur, le consommateur peut exiger un remplacement ou un remboursement.

## 3. Clauses abusives dans un contrat de vente électronique

Les clauses abusives sont strictement interdites dans les contrats de consommation. Conformément aux articles L212-1 et suivants du Code de la consommation, une clause est abusive si elle :

- Crée un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties.
- Limite les droits fondamentaux du consommateur.

### Exemples de clauses abusives :

1. **Exclusion de responsabilité du vendeur :** Une clause qui exempte le vendeur de toute responsabilité en cas de produit défectueux.
2. **Frais disproportionnés pour le consommateur :** Une clause imposant des frais de retour excessifs, par exemple, 50 % du prix d'un produit retourné.
3. **Modification unilatérale des conditions :** Une clause permettant au vendeur de changer unilatéralement les conditions de l'offre après la conclusion du contrat.

# C. Le contrat de prestations de service numérique : enjeux et clauses critiques

Les contrats de prestations de service numérique (SaaS, développement logiciel, maintenance informatique, hébergement cloud, etc.) répondent aux spécificités des services numériques dans un cadre juridique mêlant le **Code civil**, le **Code de commerce**, et des pratiques contractuelles adaptées à la nature immatérielle et évolutive des prestations numériques.

Ces contrats posent des enjeux juridiques majeurs, notamment autour de la performance des services, de la protection des données, et de la répartition des responsabilités entre prestataires et clients. Les clauses spécifiques comme les SLA, les obligations de confidentialité, ou les clauses de résultat jouent un rôle clé pour équilibrer les relations contractuelles.

## 1. Références juridiques pertinentes

Les principales règles encadrant les contrats de prestations de service numérique sont issues du **Code civil** et visent à garantir l'exécution conforme des obligations des parties.

### 1.1 Article 1103 du Code civil

Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi pour ceux qui les ont conclues. Cela signifie que les parties doivent respecter les termes contractuels, sauf exceptions prévues par la loi (ex. : clauses abusives ou inexécution imputable à une force majeure).

### 1.2 Article 1217 du Code civil : Inexécution contractuelle

En cas de manquement à une obligation, la partie lésée peut :

- Exiger l'exécution forcée ;
- Demander la résolution (annulation) du contrat ;
- Réclamer des **dommages-intérêts** pour le préjudice subi.

### 1.3 Article 1170 du Code civil : Obligation essentielle

Toute clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle d'une partie est réputée non écrite. Par exemple, une clause qui limiterait excessivement la

responsabilité du prestataire pour un service défaillant serait illicite.

## 2. SLA (Service Level Agreements)

Les SLA définissent les engagements du prestataire en termes de performance, de disponibilité, et de réactivité, et sont essentiels pour mesurer la qualité d'un service numérique.

### 2.1 Contenu d'un SLA

Un SLA doit inclure :

- **Disponibilité du service** : Ex. : une garantie de 99,9 % de disponibilité mensuelle pour une plateforme en ligne.
- **Temps de réponse** : Ex. : prise en charge d'incidents critiques en moins de 2 heures.
- **Maintenance planifiée** : Ex. : notifications envoyées 48 heures à l'avance pour toute interruption de service planifiée.

### 2.2 Sanctions en cas de non-respect

Si le prestataire ne respecte pas les niveaux de service définis, des pénalités peuvent être prévues, comme un **remboursement partiel** ou une **résiliation sans frais**.

## 3. Clauses essentielles dans les contrats de service numérique

### 3.1 Clauses de résiliation

Ces clauses fixent les conditions de fin de contrat, notamment en cas de non-respect des engagements (ex. : non-conformité aux SLA). Selon l'article **1225 du Code civil**, elles doivent être explicites et détaillées.

**Exemple** : Une clause peut prévoir qu'en cas d'indisponibilité prolongée du service (ex. : 24 heures consécutives), le client peut résilier le contrat immédiatement sans pénalités.

### 3.2 Clauses de pénalité

Elles visent à indemniser la partie lésée en cas de retard ou d'inexécution :

- **Proportionnalité** : Conformément à l'article **1231-5 du Code civil**, les pénalités doivent être raisonnables. Par exemple, une pénalité de 5 % du montant mensuel du contrat pour chaque heure de retard de réparation.

### 3.3 Clauses de confidentialité

Ces clauses protègent les informations sensibles auxquelles le prestataire a accès, comme les données personnelles ou stratégiques. Elles imposent :

- **Une interdiction de divulgation à des tiers** ;
- **Des mesures de sécurité** (cryptage, accès restreint).

**Exemple** : Un prestataire SaaS hébergeant des données clients doit garantir leur protection contre les cyberattaques.

### 3.4 Clauses de propriété et transfert de propriété

Ces clauses définissent la propriété des éléments développés ou fournis :

- **Propriété intellectuelle** : Le logiciel ou la technologie reste souvent la propriété du prestataire.
- **Données client** : Le client conserve la propriété exclusive de ses données.
- **Transfert de propriété** : Prévu généralement après le paiement intégral (article 1583 du Code civil).

**Exemple** : Dans un contrat de développement logiciel, le prestataire peut céder les droits d'exploitation du logiciel au client moyennant un paiement supplémentaire.

### 3.5 Clauses de résultat ou de moyens

- **Obligation de résultat** : Le prestataire garantit un résultat défini, ex. : livrer un site fonctionnel dans un délai précis.
- **Obligation de moyens** : Le prestataire s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires sans garantir un résultat précis.

**Exemple** : Un contrat de maintenance IT peut prévoir une obligation de moyens, où le prestataire s'engage à utiliser les meilleures pratiques pour résoudre les pannes.

### 3.6 Clauses d'assistance

Ces clauses définissent les modalités de support :

- **Horaires** : Ex. : assistance disponible 24/7 pour les clients premium.
- **Moyens d'accès** : Hotline, email, ou portail client.
- **Tarifs** : Précisions sur les coûts des interventions hors contrat.

### 3.7 Clause de veille technologique

Cette clause impose au prestataire de conseiller le client sur les innovations pertinentes et d'assurer la mise à jour des services.

**Exemple** : Un fournisseur SaaS pourrait proposer de migrer vers une infrastructure cloud plus performante en cas de nouvelles solutions.

## 4. Clauses abusives dans les contrats numériques

Une clause abusive est réputée non écrite si elle crée un déséquilibre significatif (article **1171 du Code civil**, applicable aux contrats d'adhésion).

### Exemples de clauses abusives :

- **Exonération totale de responsabilité du prestataire** en cas de panne prolongée.
- **Pénalités disproportionnées** imposées au client pour résiliation anticipée.
- **Modification unilatérale des conditions générales** sans préavis.

## Liens entre les notions

La **preuve électronique** est un élément fondamental dans les **contrats de vente électronique** et les **contrats de prestations de services numériques**. Elle joue un rôle clé pour assurer la validité et la sécurité juridique de ces contrats, notamment en cas de litige. En effet, dans le cadre numérique, les preuves électroniques telles que les signatures électroniques, les courriers électroniques, les horodatages, et les logs des serveurs sont essentielles pour démontrer l'existence d'un contrat, la bonne exécution des obligations, ou encore une faute éventuelle.

### Liens principaux :

1. **Signature électronique et validité des contrats** : Les contrats de vente électronique et de services numériques s'appuient souvent sur des signatures électroniques pour officialiser l'accord entre les parties. Cela leur confère une valeur juridique équivalente à celle des contrats papier signés à la main (Article 1367 du Code civil). Ainsi, la signature électronique devient une preuve cruciale en cas de litige, prouvant le consentement des parties et la validité de l'accord.
2. **E-mails et logs comme preuves d'exécution contractuelle** : Dans le cadre d'un service numérique (comme la maintenance de serveurs ou la gestion d'un logiciel), les échanges d'e-mails entre les parties et les logs des systèmes peuvent prouver que les obligations ont été exécutées conformément au contrat, ou qu'un manquement a eu lieu. Ces preuves électroniques permettent d'établir les responsabilités de chaque partie.
3. **Protection des données et clauses de confidentialité** : Dans les contrats de prestations de services numériques, la confidentialité des données échangées est souvent cruciale. La preuve électronique peut également être utilisée pour démontrer le respect ou la violation de ces clauses, notamment en fournissant des traces de la fuite ou de la protection des données.

## Résumé

La **preuve électronique** est cruciale dans les litiges modernes, notamment pour les contrats numériques. Elle permet d'établir des faits grâce à des supports numériques (e-mails, fichiers, signatures électroniques). Pour être recevable en justice, elle doit répondre à trois exigences : **fiabilité** (garantir l'intégrité du document), **authenticité** (prouver l'origine de la preuve) et **admissibilité** (conformité à l'article 1366 du Code civil). Un exemple montre qu'un contrat de livraison signé électroniquement peut être contesté mais validé grâce à des logs et des certificats de signature prouvant son existence et son intégrité.

Le **contrat de vente électronique** suit les mêmes règles que les contrats traditionnels, mais est adapté aux canaux numériques. Le vendeur doit fournir des **informations préalables** claires sur le produit ou service, et le consommateur bénéficie d'un **droit de rétractation** de 14 jours (article L221-18 du Code de la consommation). La **preuve du consentement** peut être un clic ou une signature électronique. Dans un exemple, un consommateur insatisfait

d'un casque de réalité virtuelle et d'un abonnement exerce son droit de rétractation. L'entreprise accepte le retour du matériel mais ne rembourse pas entièrement l'abonnement, car une clause stipule que les services numériques déjà utilisés ne sont pas remboursables.

Le **contrat de prestations de services numériques** concerne des services technologiques (hébergement, maintenance). Il se distingue par deux types d'obligations : l'**obligation de résultat** (atteindre un résultat précis, comme une disponibilité de serveurs à 99,9 %) et l'**obligation de moyens** (fournir des efforts raisonnables pour éviter des incidents). Les **clauses de confidentialité** sont également centrales, protégeant les données sensibles échangées entre les parties. Dans un exemple, une start-up subit une attaque DDoS entraînant l'indisponibilité des serveurs et la fuite de données confidentielles. Le prestataire est tenu pour responsable du non-respect de l'obligation de résultat (serveurs indisponibles) mais non de l'attaque elle-même, car il a respecté son obligation de moyens pour tenter de contrer l'incident. La start-up obtient des dommages-intérêts pour la perte de clients et la fuite des données.

En conclusion, ces exemples montrent l'importance d'une bonne rédaction des contrats numériques, tant pour le vendeur ou prestataire que pour le consommateur ou client. Ils illustrent les enjeux liés à la protection des parties contractantes et des données dans un environnement numérique, tout en démontrant la nécessité d'anticiper les risques de cyberattaques et d'interruptions de service.

## Exercices

### Exercice 1

## MISE EN SITUATION

La plateforme Airbnb est confrontée à des oppositions de la part de ceux qui voient en ses services un risque d'assèchement du marché locatif, en particulier dans les grandes villes et les lieux touristiques. D'autres aimeraient la responsabiliser au motif qu'elle est censée connaître parfaitement les biens qu'elle présente en ligne. Il arrive, par exemple, que celui qui se tourne vers Airbnb effectue de la sous-location, avec ou sans l'autorisation du propriétaire. Peut-on alors imputer à Airbnb la violation du bail lorsque le logement lui est proposé alors que la sous-location est explicitement interdite ?

**DOC. 1** Plateforme de vente en ligne : hébergeur ou éditeur ?

Par un arrêt rendu en juin 2022, la chambre commerciale de la Cour de cassation s'est prononcée sur le rôle actif ou passif d'une plateforme de vente de billets d'événements sportifs et culturels, ainsi que sur l'application du régime de responsabilité limitée de l'hébergeur prévu par la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (Cass. com., 1<sup>er</sup> juin 2022).

Pour rappel, cette loi dite LCEN distingue :

– les prestataires techniques d'hébergement (ou hébergeurs), qui bénéficient d'un régime de responsabilité limitée ;

– les éditeurs de contenu, auxquels s'applique le régime commun de responsabilité. [...]

Pour la Cour de cassation, [les faits] démontrent que la plateforme avait connaissance ou contrôlait les données stockées sur son site, la rendant inéligible au régime de responsabilité limitée des hébergeurs [...]. Le statut d'hébergeur est donc écarté au profit de la qualification d'éditeur de contenus.

[www.avocats-mathias.com](http://www.avocats-mathias.com), 24 juillet 2022.

**DOC. 2** Confirmation de la qualité d'éditeur de contenus à la plateforme Airbnb

Dans un arrêt rendu le 3 janvier 2023, la cour d'appel de Paris confirme que la plateforme AIRBNB est un éditeur de contenus et doit par conséquent être tenue responsable des manquements de ses utilisateurs. En l'espèce, un bien donné à bail a été mis en sous-location par l'intermédiaire de la plateforme AIRBNB, et cela sans l'autorisation de la bailleuse. [...]

L'hébergeur ne peut voir sa responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services s'il n'avait pas connaissance de leur caractère manifestement illicite ou s'il en avait eu connaissance mais a agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible.

Or, en l'espèce, la cour a considéré que la société AIRBNB n'entrait pas dans la catégorie des hébergeurs mais dans celle des éditeurs en raison du fait qu'elle jouait un rôle actif dans la

rédaction des annonces diffusées sur son site Internet de nature à lui conférer un contrôle de données. Plusieurs arguments ont été invoqués en ce sens :

- La société AIRBNB supervise et contrôle le contenu des annonces publiées sur son site [...].
- La société AIRBNB interdit à ses hôtes de créer des contenus à caractère promotionnel ou commercial ou de publier des annonces frauduleuses, fallacieuses ou trompeuses.
- La société AIRBNB oblige ses hôtes à respecter certaines normes ou valeurs de la « communauté AIRBNB ». [...]

Il découle de cette qualification d'éditeur de contenus, qu'il appartenait à la société de s'assurer du caractère licite des annonces publiées sur son site, à défaut de quoi sa responsabilité doit être retenue.

[www.bignonlebray.com](http://www.bignonlebray.com), 9 février 2023.

1. Exposez par un raisonnement juridique l'intérêt qu'il y a à distinguer, dans les contrats de services informatiques, un hébergeur et un éditeur de contenus.
2. Étudiez le litige à l'origine de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 janvier 2023. Vous ferez ressortir les parties en présence et la demande à l'origine de l'action en justice. Fiche  
méthode 5
3. Expliquez la position de la cour d'appel et justifiez-la. Fiche  
méthode 5
4. Montrez, au-delà de l'exemple d'Airbnb, comment la rédaction du contrat de services informatiques a des incidences juridiques fondamentales entre les parties.

## Exercice 2

### ▶ La valeur d'une formalité réalisée par courriel

Fiche  
méthode 5

1. Qualifiez juridiquement les faits et les parties dans l'affaire rapportée ici.
2. Analysez le problème juridique.
3. Expliquez la solution au litige apportée par la cour d'appel et la réponse, en droit, de la Cour de cassation.

#### DOC. 1 L'affaire litigieuse

Le 29 avril 2017, une promesse unilatérale de vente signée devant notaire est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux deux époux acquéreurs. Les époux, ne souhaitant plus acquérir l'appartement, notifient leur rétractation par un courriel en date du 9 mai 2017 envoyé à leur notaire mandaté par les parties pour recevoir la notification d'une éventuelle rétractation. En l'espèce, le notaire atteste avoir bien réceptionné ledit courriel avant la fin du délai légal de rétractation à une date et une heure précises.

Le vendeur assigne les acquéreurs en paiement de l'indemnité d'immobilisation.

[www.journaldelagence.com](http://www.journaldelagence.com), 16 juin 2022.



## DOC. 2 La règle légale (article L271-1 du Code de la construction et de l'habitation)

Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation [...], l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte.

Cet acte est notifié à l'acquéreur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen présentant des garanties équivalentes pour la détermination de la date de réception ou de remise. La faculté de rétractation est exercée dans ces mêmes formes.

## DOC. 3 Extrait de l'arrêt du 2 février 2022 de la Cour de cassation

Pour dire que l'envoi par M. et Mme G... du courriel du 9 mai 2017 ne leur avait pas permis d'exercer régulièrement leur droit de rétractation, l'arrêt [de la cour d'appel de Paris] retient que ce mode de notification ne présente pas, pour la détermination de la date de réception ou de remise, des garanties équivalentes à celles de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception [...].

En se déterminant ainsi, sans rechercher [...] si l'envoi d'un tel document au notaire [...], lequel a

attesté en justice avoir reçu le courriel litigieux le 9 mai 2017 à 18 heures 25, n'avait pas présenté des garanties équivalentes à celles d'une notification par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision.

PAR CES MOTIFS, [...] la Cour: CASSE ET ANNULE, en toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 23 octobre 2020, entre les parties, par la cour d'appel de Paris [...].

# Fiche méthode 5

## ÉTAPE 1 Comprendre la décision de justice

Pour bien comprendre une décision de justice, il faut repérer les points suivants.

### 1 La juridiction et la date de la décision étudiée

- Repérez s'il s'agit d'un jugement ou d'un arrêt.
- Identifiez la juridiction (tribunal ou cour) qui est intervenue.

**EXEMPLE :** arrêt de la Cour de cassation du 29 novembre 2023.

### 2 Les parties

- Identifiez les parties en présence (demandeur/défendeur, appelant/intimé, demandeur au pourvoi/défendeur au pourvoi).
- Indiquez leurs noms en les situant l'une par rapport à l'autre sur le plan juridique.

**EXEMPLE :** le demandeur au pourvoi est M. D..., ancien salarié opposé à son employeur, la société Via Storia.

### 3 Les faits à l'origine du litige et l'objet du litige

- Résumez les faits, c'est-à-dire les circonstances ou les événements qui ont mené au litige, en éliminant les détails et en suivant l'ordre chronologique.
- Mettez en évidence ensuite le litige lui-même.

### 4 Le déroulement de la procédure

- Identifiez, par déduction, les différentes juridictions saisies et présentez les étapes du procès chronologiquement.
- Indiquez la décision rendue par chaque juridiction.

### 5 L'énoncé du problème de droit

Formulez le problème juridique posé au juge, éventuellement sous la forme d'une phrase interrogative, mais toujours sous une forme générale.

**EXEMPLE :** À quelles conditions une succession de CDD d'usage peut-elle donner lieu à une requalification de la situation en CDI ?

**À SAVOIR** On peut souvent déduire le problème de droit des motifs évoqués par la juridiction saisie.

### 6 Les arguments des parties

- Exposez les arguments (moyens) avancés par les parties devant la juridiction qui a rendu la décision étudiée.
- Procédez par énumération pour chacune des parties.

### 7 Les motifs de la décision

Relevez les raisons qui justifient la décision du juge.

**À SAVOIR** Elles sont rédigées le plus souvent sous la forme : « Attendu que... » ou « Considérant que... ».

### 8 Le dispositif de la décision

Indiquez la décision prise par la juridiction saisie, tout en la commentant.

**EXEMPLE :** la Cour de cassation désapprouve ici les juges du fond qui ont rejeté la demande du salarié. Les juges du droit rappellent que c'est uniquement si des faits objectifs permettent de vérifier que les CDD d'usage sont justifiés qu'ils ne peuvent pas être requalifiés en CDI.

## ÉTAPE 2 Utiliser le résultat de cette analyse pour résoudre le cas

En fonction des questions posées par le sujet, l'analyse ainsi menée pourra être utilisée pour argumenter sur la solution proposée.